



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Réf. 2019/4903

Luxembourg, le 25 juin 2019

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à



Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 739 de Madame la Députée Diane Adehm

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse commune du Ministère de la Famille et de l'Intégration et du Ministère des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 739 de Madame la Députée Diane Adehm, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

Corinne CAHEN

Réponse commune de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile à la question parlementaire n°739 de Madame la Députée Diane Adehm

1. Combien de structures d'accueil sont actuellement gérées par l'OLAI ?

En date du 31 mai, l'OLAI disposait de 101 structures d'hébergement à capacités d'hébergement diverses. Sur ces 101 structures, l'OLAI en exploite actuellement 56 pour l'hébergement de demandeurs et de bénéficiaires de protection internationale.

Les raisons de la non-exploitation des structures affectées à l'OLAI sont diverses. 28 de ces structures sont actuellement, soit en rénovation, soit en attente d'une rénovation planifiée et imminente. Toutes ces structures sont inoccupées durant les travaux.

14 structures sont inoccupées en attente d'une mise à disposition à une agence immobilière sociale ou à un organisme public. Les contrats de bail pour deux autres structures sont actuellement sous révision pour résiliation éventuelle. Une autre structure sera démolie afin de permettre l'agrandissement d'une deuxième structure, déjà en exploitation.

2. Sur combien de sites différents sont réparties ces structures ?

L'OLAI utilise le terme structure plutôt que celui de site. Ainsi, l'OLAI dispose de 101 structures, qui peuvent cependant, comme celle de Sanem, se composer de deux bâtiments différents.

3. Combien de places comprennent les structures actuellement gérées par l'OLAI et quel est leur taux d'occupation ?

En date du 31 mai 2019, les **56 structures en exploitation** par l'OLAI comptaient 4004 lits ou places. Le taux d'occupation du réseau des structures d'hébergement pour DPI est de 71,4%.

4. Quelles sont les raisons d'une éventuelle non-occupation ?

Outre les raisons de non-occupation reprises à la première question, la non-occupation est due aussi à la répartition qui se fait sur base des besoins des DPI¹. Ainsi, certaines structures sont dédiées à une population spécifique ayant des besoins particuliers. Ces structures sont plus ou moins occupées en fonction du nombre de personnes présentes au Luxembourg et qui peuvent y être hébergées.

Finalement, des lits non-occupés résultent du fait que l'OLAI héberge des familles plus ou moins nombreuses. Les chambres au sein des structures d'hébergement comptent un nombre fixe de lits et le nombre d'occupants par chambre ne peut pas toujours être équivalent au nombre de lits par chambre. Il en résulte que certains lits sont statistiquement répertoriés en tant que lits non-occupés, alors qu'ils ne sont pas nécessairement disponibles pour l'hébergement de DPI.

¹ Voir à ce sujet la réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile et de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 175 de Monsieur le Député Sven Clement.